

2026

PÊCHE & RIVIÈRES

d'Ille-et-Vilaine

LA REVUE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



POLE INGENIERIE

POLICE DE LA PÊCHE



ACQUISITIONS DE PLANS
D'EAU

JUNIOR FISHING TOUR

#LAPECHEVERSIONILLE-ET-VILAINE

GUIDAGE / COURS

PÊCHE

& NATURE

NAGEOIRES
ET COMPAGNIE

LA PÊCHE, NATURELLEMENT.

En Ille-et-Vilaine
et départements limitrophes

GUIDAGE TECHNIQUE

À partir de 80€/pers
Guidage bateau multi carnassiers, guidage du bord, stage float-tube, pêche du silure, pêche à la mouche, percidés en verticale... Embarquez pour un guidage personnalisé.

INITIATION & DECOUVERTE

À partir de 15€/pers
Découverte de la pêche, initiation à la pêche aux leurres, feeder, pêche de la carpe, écoles de pêche... Autant de formules pour les futurs pêcheurs ou les petits curieux en quête de nouvelles expériences.

GROUPES & SCOLAIRES

Droit de pêche offert
Et si l'éducation des futures générations passait par la découverte de la pêche et de la nature ? Un programme pédagogique adapté aux attentes de l'enseignant ou du centre de loisirs et au plaisir des enfants.

Rdv sur le site internet
nageoiresetcompagnie.com



Infos & réservations :

06-77-96-57-82

nageoiresetcompagnie@gmail.com

NAVICOM radhouse

yuki

FISHLUS

EPF

Bricoleurre

Silurus Glandis

S.G.A.

VOTRE RAYON PÊCHE À BAIN-DE-BRETAGNE

Carnassier - Carpe - Coup - Mer - Navigation - Appâts vivants

UN SPÉCIALISTE À VOTRE SERVICE



EDOUARD
Spécialiste PÊCHE



Z.A. de Château Gaillard - 2, allée de la Rance
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

02 99 47 99 99

Du lundi au samedi de 9h30 à 19h



CompagnonsDesSaisonsBain-de-Bretagne



companionsdessaisonsbaindebzh

SOMMAIRE

Pôle expertise et ingénierie	P.4
Acquisitions de plans d'eau au Rhei	P.6
Animations scolaires	P.8
Cahier domaine piscicole	P.9
SAGE Vilaine	P.13
Police de la pêche	P.14
Alerte pêche 35	P.16
Festival de la pêche	P.17
Junior Fishing Tour	P.18

PÊCHE ET RIVIÈRES D'ILLE-ET-VILAINE

Revue éditée par la Fédération d'Ille-et-Vilaine de la Pêche et de la protection du milieu aquatique
Maison éclusière de la Pêcherie
35630 Hédé-Bazouges
Tel. : 02 99 22 81 80
✉ : federation.de.peche.35@wanadoo.fr
🔗 : www.peche35.fr

Comité de rédaction : Jérémie Grandière, René Luce, Hervé Lemée, Loïc Prual, Claude Hamard, Patrick Leconte, Gwénaël Artur, Florian Guérineau, Richard Pellerin, Caroline Costard, Christelle Bokrabha, Audrey Corblin, Julien Genre, Alexandre Le Borgne

Illustrations, réalisation et régie publicitaire :

Imprimé par l'imprimerie Léridon
sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement
Crédits photos : fédération, sauf mentions contraires.

Couverture : ©Allan Deparis

-26-

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2026
ISSN : 1953-0455

Tous droits de reproduction réservés à la fédération.
Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à ce numéro.



ÉDITO

Construisons ensemble 2026 pour qu'elle soit une aussi belle année que 2025.

Rappelez-vous, il y a plus de 2 ans, les élus de la ville de Rennes nous excluaient de tous leurs étangs en y interdisant la pêche. Votre Fédération Départementale a répondu en achetant trois de ces plans d'eau. Quelle meilleure utilisation de l'argent des pêcheurs pour garantir la pérennité de notre loisir ?

Comme je vous l'ai toujours promis, je continuerai à me battre contre ces "écolos bobos" radicalisés et leurs dérives idéologistes qui n'ont de cesse de vouloir nous faire disparaître du paysage. La pêche existera toujours, partout, à Rennes et ailleurs. Oui à Rennes, et surtout à Rennes, capitale de la Bretagne !

Une grande manifestation associant pédagogie, compétitions et sensibilisation du grand public aura lieu la dernière semaine de mai. Cet évènement majeur en territoire rennais se clôturera par une grande fête de la pêche le dimanche 31 mai. Rendez-vous est pris.

Ces nouvelles acquisitions, comprenant étangs et zones humides aux quatre coins du département, ainsi que la création du pôle ingénierie combiné à un nouveau siège social plus adapté à nos missions actuelles et futures sont le signe d'un dynamisme fort de votre Fédération.

Ne nous laissons plus abîmer par nos détracteurs et unissons nos forces pour continuer à bâtir ensemble un réseau influant et respecté.

L'état des populations piscicoles et la transformation des milieux aquatiques entraînent indéniablement une évolution de la réglementation.

Je compte donc sur vous pour continuer à être les dignes représentants de notre réseau. Soyez certains de mon engagement le plus complet à vos côtés.

Jérémie Grandière

Président de la Fédération Départementale de Pêche et de la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine



La pêche de sauvegarde d'étang au filet fait partie du panel d'actions mises en œuvre par le pôle

LE PÔLE EXPERTISE ET INGÉNIERIE, L'ATOUT DES PÊCHEURS AU SERVICE DES TERRITOIRES

La reconquête de la qualité des milieux aquatiques est une priorité absolue. La dégradation de nos masses d'eau, avec seulement 3% du territoire bretillien en bon état, témoigne de l'immense travail à accomplir. L'eau, dans toute sa composante, est devenue un facteur déterminant dans la capacité à vivre et à se développer en Ille-et-Vilaine. Dans le contexte du changement climatique, sans milieu aquatique

en bonne santé et une eau de qualité en quantité, le territoire ne sera pas en mesure d'accueillir les générations futures. La capacité à rejeter des eaux en milieu naturel et la production suffisante d'eau potable sont déjà des sujets préoccupants et limitants dans certains secteurs du département.

Devant cet enjeu de taille, quel poids représentent les poissons face aux défis de demain ?

Nous pensons justement que leur place est centrale ! En tant qu'indicateurs de l'état de santé de nos milieux aquatiques, ils doivent être au cœur des préoccupations pour leur rôle intégrateur. Les territoires de demain qui ne seront plus en mesure de leur offrir de bonnes conditions de survie sont des territoires où l'avenir de l'homme est compromis.

DES PRÉVISIONS DE CONSOMMATION D'EAU À LA HAUSSE

Malgré un programme ambitieux d'optimisation de l'utilisation de la ressource, à l'horizon 2040, les prévisions (hors années sèches) des volumes en eau potable mis en distribution seront de 81 000 000 m³ en Ille-et-Vilaine. Cela représente environ

20 000 000 m³ supplémentaires par rapport aux besoins de 2023 (source SMG Eau 35). Avec 70% de la ressource en eau issue des prélevements de surface, la production d'eau potable en Ille-et-Vilaine est étroitement conditionnée par la qualité de ses milieux aquatiques.



De l'expertise écologique...



...au suivi des travaux de restauration

UN ACCROISSEMENT HISTORIQUE DES ACTIONS DE RESTAURATION

Depuis plus de 10 ans maintenant, la délégation de la compétence GEMAPI* s'est déployée aux quatre coins du département. De cette réorganisation est née une montée en puissance historique des programmes de restauration des milieux aquatiques, avec un déploiement opérationnel sur la quasi-totalité du territoire. Fidèle à son poste, votre Fédération s'active quotidiennement pour accompagner techniquement au mieux ces projets très largement soutenus par les financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine. Aujourd'hui, ces programmes d'actions s'inscrivent dans des accords de territoire portés par les collectivités de type EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), syndicat de bassin-versant ou communauté de commune. Ils permettent d'agir avec des moyens humains et financiers conséquents.

Il reste néanmoins un travail colossal à accomplir avant d'atteindre les objectifs de bon état écologique de nos masses d'eau. Le volume d'actions et les changements de pratiques nécessaires à l'atteinte de cet objectif nous embarquent sur des logiques à long terme. Cette noble tâche ne peut cependant pas être confiée qu'à l'unique responsabilité des structures « gemapiennes » (qui porte la GEMAPI). Il en va d'une responsabilité collective, que l'on soit élu, représentant du secteur économique, associatif ou simple particulier.

UN ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Face à cet enjeu systémique, la restauration des milieux aquatiques doit se penser à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes. Suite à de nombreuses sollicitations, la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine a souhaité développer une nouvelle façon de s'engager auprès des

acteurs désireux d'agir en faveur des milieux et des espèces, en dehors des programmations habituelles. Ainsi est né le pôle expertise et ingénierie. Bénéficiant d'une forte expérience technique, d'une parfaite connaissance des dynamiques de territoire et des gens qui y vivent ainsi que des financements possibles, ce nouveau pôle apporte à chaque projet un savoir-faire, gage de réussite et d'appropriation.

Cette volonté d'être au plus près de chacun, avec une ambition toujours plus grande pour les milieux aquatiques, nous pousse à répondre à tous les acteurs soucieux d'œuvrer en faveur de l'environnement. Les activités proposées s'adressent aussi bien aux particuliers, entreprises qu'aux collectivités.

Le spectre d'activités couvert par le pôle expertise et ingénierie intègre tous types de projets, de la phase d'étude à la réalisation des travaux, jusqu'à la mise en place d'indicateurs de suivis. Que ce soit pour du conseil de gestion, une vidange d'étang, une pêche de sauvegarde, la restauration d'une zone humide ou d'un cours d'eau, une mesure compensatoire, un dossier loi sur l'Eau ou toutes autres démarches qui gravitent autour des milieux aquatiques, la Fédération se veut être le partenaire idéal pour mener à bon terme les projets ambitieux de restauration.

Le réseau associatif de la pêche est un atout pour les territoires qui doit dépasser la simple image du gestionnaire de parcours de pêche. Sans renier ses racines avec le fondement même d'une Fédération de Pêche, cette nouvelle ligne politique traduit une volonté d'afficher différemment le rôle des pêcheurs dans les territoires. Elle démontre la volonté d'être un acteur résolument actif dans la reconquête des milieux aquatiques, en allant encore plus loin dans ses engagements et son dévouement pour le territoire bretillien.

*compétence GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS, confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation



Les pêcheurs d'Ille-et-Vilaine disposent maintenant d'un vaste terrain de jeu de 60 ha au cœur de l'agglomération rennaise

ACQUISITION DE TROIS NOUVEAUX PLANS D'EAU AU RHEU

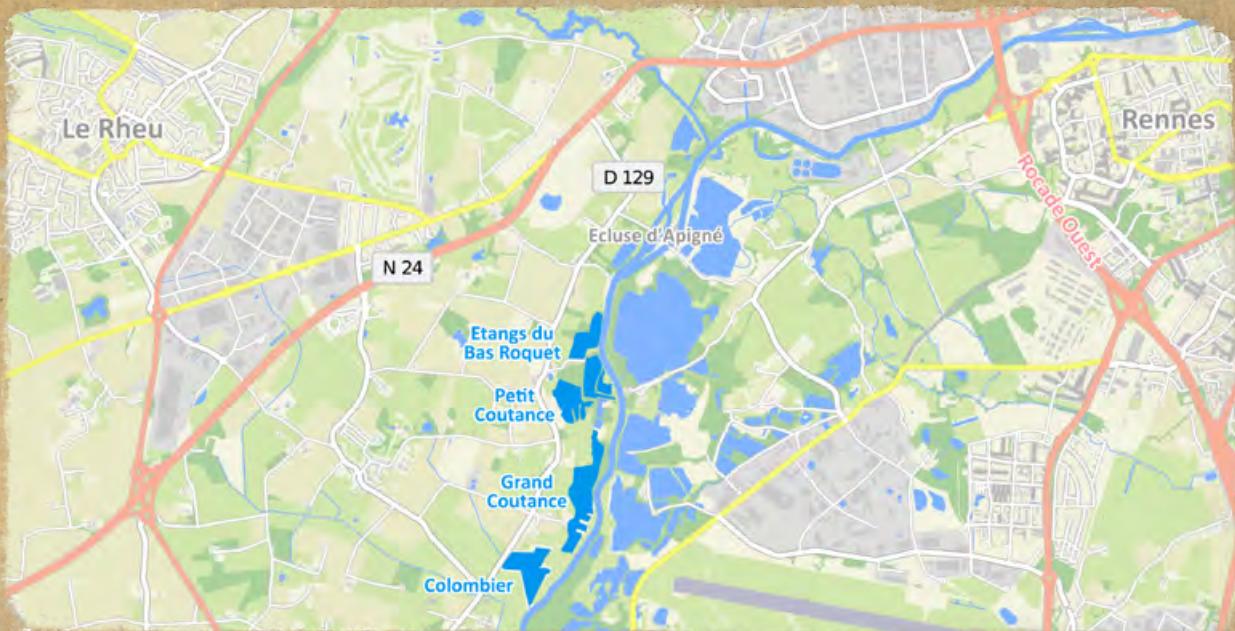
La Fédération a acquis en 2025 trois plans d'eau sur la commune de Le Rheu, une opportunité de créer un véritable complexe halieutique au cœur de l'agglomération rennaise.

En 2023, dans le cadre de sa « charte sur la condition des animaux », la ville de Rennes interdisait la pratique de la pêche dans ses plans d'eau communaux, une attaque antispéciste contre la pêche et les pêcheurs vivement dénoncée par la Fédération (voir notre revue 2024). Si des actions ont depuis été engagées contre cette interdiction (la Fédération a notamment décidé d'attaquer l'arrêté municipal au tribunal administratif), une opportunité d'y répliquer s'est présentée début 2025 avec la mise en vente de trois plans d'eau en bordure de Vilaine, sur la commune de Le Rheu. « Quelle meilleure réponse à ce rejet que cette acquisition au cœur de l'agglomération rennaise ? » s'enthousiasme le président de la Fédération Jérémie Grandière, « Et quelle meilleure utilisation de l'argent des pêcheurs pour garantir la pérennité de notre loisir ? ». Ces plans d'eau sont, qui plus est, attenants à d'autres plans d'eau du réseau associatif : les étangs du Colombier

(5,7 ha), du grand Coutance (8,6 ha) et du petit Coutance (3,9 ha), propriétés de la Fédération depuis 2012. « Cette acquisition permet ainsi aux pêcheurs d'Ille-et-Vilaine d'être propriétaires d'un vaste complexe halieutique de 60 ha, comprenant 6 plans d'eau et 800 mètres de berges en contre-halage de la Vilaine ! ».



Le terrain comprend également un linéaire de 800m de berges en contre-halage de la Vilaine



UNE OFFRE DE PÊCHE ÉTENDUE

Ces trois étangs de 3,4 ha, 2,4 ha et 0,6 ha se situent au lieu-dit « Le Bas Roquet » en rive droite de la Vilaine, et sont, comme leurs voisins, d'anciennes gravières. Malgré la multitude de plans d'eau existant le long de la Vilaine au sud de Rennes, peu d'entre eux sont finalement accessibles aux pêcheurs. Ces 3 nouveaux parcours viennent ainsi étoffer l'offre de pêche départementale, particulièrement à destination du grand bassin de population de l'agglomération rennaise. Atout non négligeable, le terrain de 12 ha acquis par la Fédération comprend également un long linéaire de berges le long de la Vilaine, dans un secteur où le halage est particulièrement fréquenté par de nombreux autres usagers (promeneurs, coureurs, cyclistes...) et les accès en contre-halage limités.

Afin de diversifier les techniques praticables, de nouvelles réglementations ont été mises en place : autorisation de la pêche en embarcation sur le plus grand étang et ouverture de l'ensemble du site à la pêche de la carpe de nuit. Différents aménagements vont ensuite être réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des parcours pour les pêcheurs, du bord comme en embarcation.

Des postes de pêche vont notamment être ouverts sur les deux plus petits étangs (actuellement très végétalisés et peu accessibles) ainsi que le long de la Vilaine, permettant de répondre à une forte demande des pêcheurs du bord dans ce secteur, particulièrement au coup. Une cale de mise à l'eau va aussi être aménagée sur le plus grand étang. Ce plan d'eau communiquant avec la Vilaine, cet équipement améliorera considérablement l'offre de pêche en embarcation localement.

Différentes mesures de gestion vont en outre être mises en place en faveur des peuplements piscicoles. Ces étangs feront, comme leurs voisins, l'objet d'empoissonnements réguliers. Différentes actions permettront également d'améliorer leur fonctionnalité : création d'une annexe hydraulique, amélioration de leur communication avec la Vilaine...

Enfin, un partenariat a été engagé avec la commune de Le Rheu afin de renforcer la sécurisation du site ainsi que sa surveillance.

VERS LA CRÉATION D'UN PÔLE PÊCHE

La Fédération souhaite, avec cette acquisition, enclencher la création d'un véritable Pôle Pêche. L'objectif est d'y développer les manifestations halieutiques dans les années à venir, en y proposant des événements pour le grand public ainsi que des compétitions à destination des différentes catégories de pêcheurs. Le but est également de faire de ce site un outil de sensibilisation du public à la protection

des milieux aquatiques en y proposant des activités pédagogiques, notamment à destination des scolaires.

Avec cette acquisition, la Fédération souhaite donc non seulement offrir de nouveaux terrains de jeu aux pêcheurs bretilliens mais également faire de ce complexe de plans d'eau une vitrine et un outil de promotion de la pêche associative en Ille-et-Vilaine.

FOCUS SUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES

L'ÉDUCATION DES FUTURES GÉNÉRATIONS PASSE PAR LA DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE. VOTRE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE, EN PARTENARIAT AVEC NAGEOIRS ET COMPAGNIE, VOUS PROPOSE UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE ADAPTÉ AUX ATTENTES DE L'ENSEIGNANT ET AU PLAISIR DES ENFANTS.

LE PROGRAMME EN 3 SÉAN(ES) :

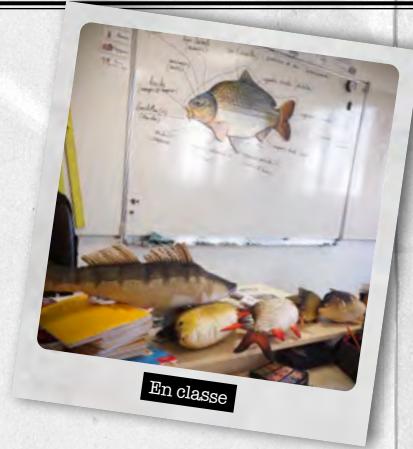
Séance n°1 : en Janvier/Février en salle de classe.

Jeux et activités sur les thèmes du fonctionnement d'un bassin versant, de la classification des êtres vivants des milieux aquatiques et de la reconnaissance des poissons (morphologie).



Séance n°2 : Au printemps sur site à proximité de l'école.

Sensibilisation à l'environnement aquatique via l'exploration par la pêche à l'épuisette, la présentation des invertébrés aquatiques et leur polluo-sensibilité.



Séance n°3 : en Mai/Juin sur site à proximité de l'école.

Découverte des poissons par l'initiation à la pêche au coup, la manipulation du matériel et des poissons, la réglementation et l'identification des espèces exotiques envahissantes.



ANIMATIONS ENCADRÉES PAR EMILIEN FERON, professionnel diplômé d'un Brevet d'état BPJEPS moniteur / guide de pêche de loisir.

Prestations sur mesure à la demande pour les centres de loisirs et groupes.
Le droit de pêche est offert pour chaque participant et le matériel est fourni.



Stages et animations grand public pendant les vacances scolaires.

Et toujours les Journées thématiques adultes. 1 jour, 1 lieu, 1 technique.
Calendrier et informations sur www.peche35.fr/agenda.

Réservation en ligne indispensable.



CAHIER

DOMAINE PISCICOLE



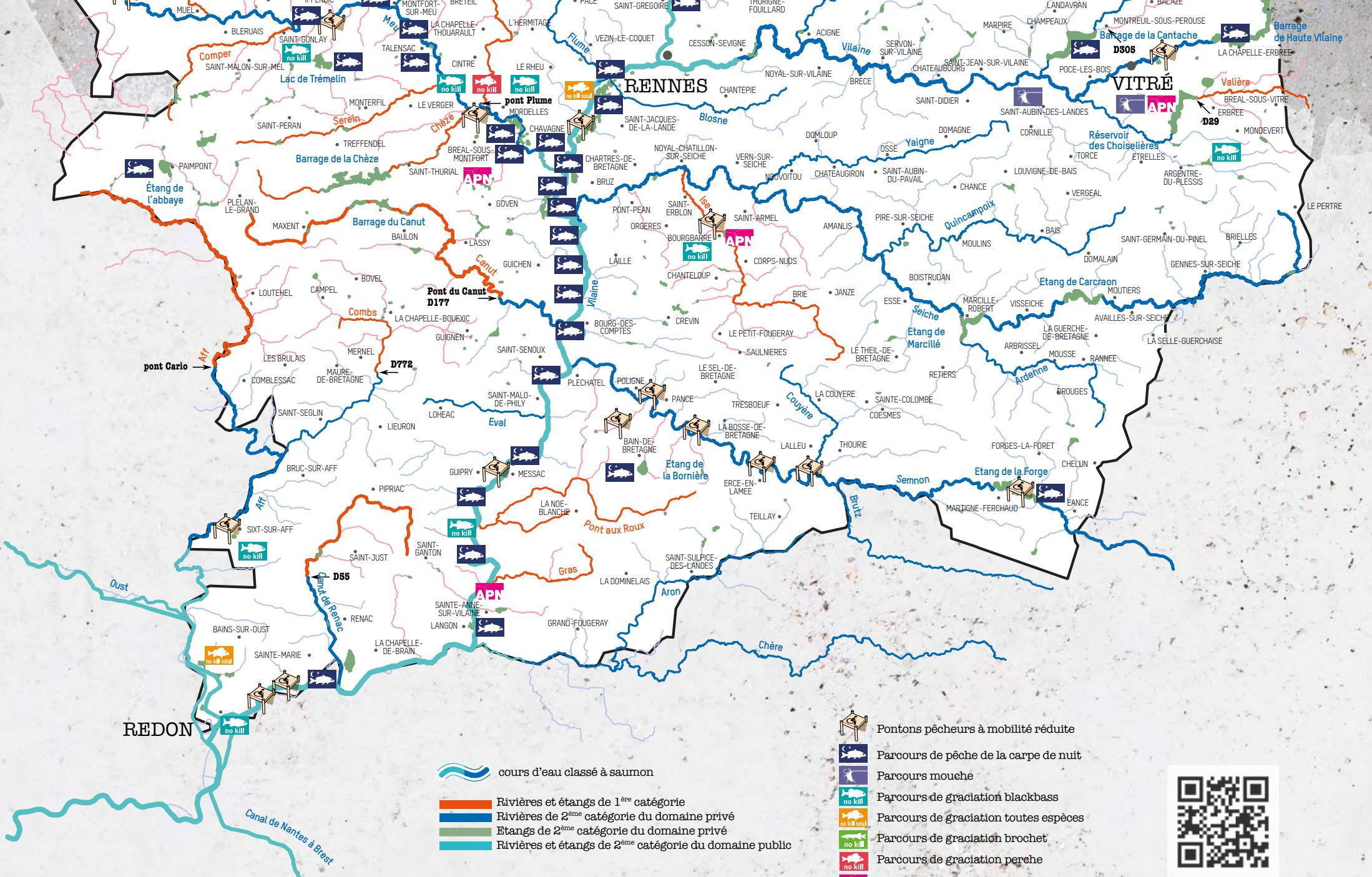
DOMAINE PISCICOLE

D'ILLE-ET-VILAINE

L'ensemble des cours d'eau et plans d'eau gérés par les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine sont en RÉCIPROCITÉ TOTALE
(attention aux réserves et interdictions).

Carte spécifique supplémentaire sur certains plans d'eau, consulter le tableau.





Cartes interactives
sur peche35.fr

PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION ET LES APPMA D'ILLE-ET-VILAINE

Tous les plans d'eau ci-dessous sont en réciprocité totale (attention, carte spécifique supplémentaire pour certains)

Commune	Nom du plan d'eau	Superficie	Catégorie piscicole	Pêche en embarcation (y compris float tube) autorisée	Organisme gestionnaire de la pêche	Carte spécifique supplémentaire (pour tous les pêcheurs, y compris de l'APPMA gestionnaire)
Argentré-du-Plessis	Etang du Moulin aux Moines	12,5 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Bain de Bretagne	Etang de la Bornière	35 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Bain	Oui (carpe et embarcation) *
Baulon	Etang des Renardières	0,12 ha	2	-	APPMA Barrages Chèze et Canut	-
Bazouges-la-Pérouse	Etang de l'Asnerie	1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Betton	Etang communal	4 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Bonnemain	La Sablonnière	4,3 ha	2	-	Truite Tamoutaise et Fédération	Oui (période réservoir mouche) *
Bonnemain	Etang de Chaloué	1,1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Bourgbarré	La Vayrie (3)	6 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Bréal-sous-Montfort	Etang de la Rue du Pas	5 ha	2	-	Gaule Brélaise	-
Bréal-sous-Montfort	Le Pavail	0,9 ha	2	-	Gaule Brélaise	-
Brûlais (les)	Etang de la Basse-Bouère (site des Buis)	2 ha	2	-	APPMA Aff, Combs et Canut	-
Champeaux, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé-les-Bois	Retenue de la Cantache	185 ha	2	Float tube et pontoon uniquement (sauf 50 m autour îlots)	Gaule Vitréenne	-
Chapelle-Brûlée (la)	Retenue de Haute Vilaine	155 ha	2	Oui sauf bassin amont (hors moteur thermique)	Gaule Vitréenne	-
Châtillon-en-Vendelais	Etang de Châtillon	100 ha	2	-	Fédération	-
Chavagne	Le Champ Neuf	3,5 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Crevin	Etang communal (4)	3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Crouais (le)	Etang de Bel Air	3 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Domalain, Moutiers	Carcraon	91 ha	2	-	Gaule Guerchaise	-
Épinac	La Higourdais	1,9 ha	2	-	Département	-
Épinac	La Pompe	2,4 ha	2	-	Département	-
Erbrée	Retenue de la Valière	100 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Ercé-en-Lamée	La Fleurais	4,1 ha	2	-	Pêcheurs de la Mée	-
Feins	Le Boulet	100 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Fougères	Les Cotterets	0,85 ha	2	-	Gaule Fougeraise	-
Fougères	Les Orrières	0,52 ha	2	-	Gaule Fougeraise	-
Gaël	Etang communal	1,5 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Gosné	Etang d'Ouée	76 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs de l'étang d'Ouée	-
Guipel	Etang de Villemorin (3)	7,25 ha	2 (domaine public)	-	Gaule Montreuilaise	-
Guipry-Messac	Etang de Baron (3)	5,77 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Bazouges	42 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de la Bézardière (2)	20 ha	2 (domaine public)	Float tube uniquement	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Hédé	23 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Iffendic	Lac de Trémelin (3)	40 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Gaule d'Iffendic	Oui (carpe) *
Iffendic	La Chambre aux Loups	1,5 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Javené	Etang de Galaché	2 ha	2	-	Gaule Fougeraise	Oui
Maen Roch	La Croix Madame	0,7 ha	2	-	Truite Brûoise	-
Marcillé-Robert	Etang de Marcillé	100 ha	2	-	Fédération	-
Marpire	Etang de la Corbière (5)	8 ha	2	-	Fédération	-
Martigné Ferchaud	Etang de la Forge	72 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Semnon Martignolais	-
Maxent	Etang du bourg	1 ha	2	-	APPMA Barrages Chèze et Canut	-
Maxent	Barrage du Canut (1)	13 ha	2	-	APPMA Barrages Chèze et Canut	-
Maxent, Plélan-le-Grand, St-Thurial, Treffendel	Barrage de la Chèze (1)	126 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	APPMA Barrages Chèze et Canut	-
Montauban-de-Bretagne	Saint-Eloi	8 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Monterfil, Monterfil, Treffendel	Etang communal	1 ha	2	-	Gaule Brélaise	-
Monterfil, Monterfil, Treffendel	L'Etunel	3 ha	2	-	Gaule Mordelaise	-
Mordelles	Grand étang de la Biardais (3)(6)	9,2 ha	2	-	Gaule Mordelaise	-
Mordelles	Fishery des Perrières (2)	0,7 ha	2	-	Gaule Mordelaise	Oui *
Mordelles	Pêcherie des rives du Meu	0,5 ha	2	-	Gaule Mordelaise	-
Mordelles	Petit étang de la Biardais	0,3 ha	2	-	Gaule Mordelaise	-
Paimpont	Etang de l'Abbaye	30 ha	2	Oui	Fédération	-
Piré-sur-Seiche	Le Château des Pères	3 ha	2	-	Département	-
Pipriac	La Croix des Rosais	0,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	La Moissonnais	0,4 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	Les Quatre Vents	6,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Plélan-le-Grand	Etang de Trégu	1,5 ha	2	-	Gaule Brélaise	-
Plélan-le-Grand, Treffendel	Retenue du Pont Musard	15 ha	2	-	APPMA Barrages Chèze et Canut	-
Pleurtuit	Bois Joli	60 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtuit	Moulin Neuf	3 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtuit	Pont Avet	38 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	Moulinet de Dinard	-
Pleurtuit	Pont es Omnès	33 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Québriac	Grand étang des Etanchets	2 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Petit étang des Etanchets	0,3 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Etang des Noës	0,6 ha	2	-	Fédération	-
Redon, Bains-sur-Oust	Etang de Via	7 ha	2	-	Syndicat des Pêcheurs de Redon	Oui *
Rheu (le)	Petit Coutance (2)	3,9 ha	2	Float tube, pontoon et kayak uniquement	Fédération	-
Rheu (le)	Grand Coutance	8,6 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Fédération	-
Rheu (le)	Colombier	5,7 ha	2	-	Fédération	-
Rheu (le)	Etangs du Bas Roquet	3,4 ha, 2,4 ha et 0,6 ha	2	Oui (sur le grand étang, hors moteur thermique)	Fédération	-
Sains	Le Pissot	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sains	Grand étang	1 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sixt-sur-Aff	Site de la Roche (3 étangs)	1 ha	2	-	APPMA Aff, Combs et Canut	-
St-Marc-an-Couesnon	Etang communal	0,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
St-Marc-an-Couesnon	Etang des Guéretés	8,5 ha	2	-	Truite Brûoise	Oui *
St-Méen-le-Grand	Etang de la Porte Juhel	2,1 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Talensac	Etang du Guern	5,4 ha	2	-	Perche Montfortaise	-
Val d'Anast	Etangs communaux de Maure-de-Bretagne	1 ha et 1,75 ha	2	-	APPMA Aff, Combs et Canut	-
Vitré	Les Pruniers (7)	2 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Vitré	Les Choiselières	3 ha	2	-	Gaule Vitréenne	Oui *

(1) aménagement interdit - (2) parcours de gréement toutes espèces - (3) parcours de gréement du black bass
 (4) pêche de la carpe uniquement de jour, à la grande canne, avec remise à l'eau des carpes uniquement
 (5) pêche autorisée à une seule ligne autour de l'étang, à l'exception de la digue et des deux pontons (4 lignes max) ; pêche interdite le jeudi en période de chasse
 (6) remise à l'eau obligatoire uniquement du 1^{er} au 30 janvier et du 1^{er} au 31 décembre - (7) pêche à 2 lignes maximum dont une au coup ou à l'anglaise, pêche au vif non autorisée

SAGE VILAINE : LES PÊCHEURS EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE LA QUALITÉ DE L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



Les zones humides, un enjeu majeur pour la préservation de la qualité de l'eau : la règle 9 du futur SAGE prévoit l'interdiction de leur destruction, quel que soit leur surface

Après trois ans de travail, de discussions et de négociations, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine devait valider* en décembre 2025 le projet qu'elle a élaboré pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur son territoire. En effet, la révision du SAGE Vilaine, initiée en 2022, et dont le rôle est de définir des mesures et des règles visant à améliorer et préserver la qualité de l'eau et les milieux aquatiques, est arrivée à son terme, pour une mise en œuvre effective prévue début 2026. Ce long travail a permis d'établir un état des lieux de la qualité actuelle de l'eau et des milieux, et de déterminer les causes et les pressions qui altèrent les cours d'eau et zones humides. On constate ainsi que seulement 8% des masses d'eau du bassin sont en bon état, que des micropolluants (dont des pesticides) sont retrouvés dans une très grande majorité des prélèvements, et que les situations de sécheresse se multiplient dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant.

DE NOUVELLES MESURES FAVORABLES À LA PRÉSERVATION DES EAUX

Les membres de la CLE, où siègent les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les usagers (dont les pêcheurs), ont ensuite défini les objectifs à poursuivre, ainsi que les dispositions à mettre en œuvre pour assurer une meilleure gestion de l'eau. Pour les enjeux particulièrement forts, la CLE a en outre complété ces mesures par un règlement, composé de 15 règles plus contraignantes juridiquement. Bien entendu, les discussions ont parfois été tendues autour de l'écriture de ces règles, les acteurs présents autour de la table défendant des intérêts divergents.

Pour autant, les débats ont toujours été de qualité, et l'on peut souligner l'état d'esprit constructif de la plupart des membres de la CLE, qui, au final, se sont toujours prononcés majoritairement pour les mesures les plus favorables à la préservation des eaux.

La présence des pêcheurs au sein de ces instances est ainsi essentielle pour défendre ce qui est le centre de leurs intérêts : une eau de qualité, en quantité suffisante, ainsi que des rivières et des milieux aquatiques préservés, pour des peuplements piscicoles en bonne santé. La Fédération, en cohérence avec les autres associations environnementales de la CLE, a particulièrement défendu les règles suivantes, car elles sont à son sens une priorité en matière de protection des eaux et des milieux :

- La protection renforcée des zones humides : interdiction de destruction des zones humides dès le premier m², de réalisation de nouveaux réseaux de drainage ou de retournement de prairies permanentes humides ;
- L'interdiction de l'utilisation d'herbicides sur maïs dans les aires de captages d'eau potable prioritaires et sur les parcelles dites « à risques », c'est-à-dire les plus pentues ;
- La réduction des prélèvements en période de basses eaux pour préserver une quantité d'eau suffisante en période estivale dans les cours d'eau.

Ce nouveau SAGE représente ainsi une réelle avancée pour une gestion plus équilibrée et respectueuse de l'eau. On peut cependant regretter qu'à quelques semaines d'une validation finale, et après 3 ans de travail constructif et concerté, ce projet ait fait l'objet de pressions importantes de certains acteurs, souhaitant retarder, voire bloquer la mise en œuvre de ces mesures pourtant essentielles à notre avenir. Les pêcheurs, quant à eux, seront toujours présents pour défendre l'intérêt des peuplements piscicoles.

* Au moment où nous imprimons cette revue

NOUVEL AGENT DÉDIÉ À LA POLICE DE LA PÊCHE

Depuis septembre 2025, la Fédération de Pêche et de Protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine a doté son pôle réglementation d'un nouvel agent de développement dont l'activité est consacrée à 100 % à la garderie.

JULIEN GENRE, AGENT DE SURVEILLANCE DE LA FDAAPPMA35

Julien GENRE, âgé de 44 ans, est retraité de la Gendarmerie Nationale et pêcheur aguerri.

« C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation que je prends mes nouvelles fonctions au sein du pôle Réglementation. Ce poste représente une belle opportunité de mettre toutes mes compétences au service de la Fédération tout en conciliant cette activité avec ma passion ».



L'ambition de ce poste est d'assurer plus de présence sur le terrain (en journée, le soir, le week-end et la nuit). Des patrouilles communes seront organisées avec d'autres services compétents et des gardes-pêche particuliers parmi les plus expérimentés du réseau.

Une convention de partenariat avec le service départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) a été signée en septembre 2025. Axée sur la technique et l'opérationnel, elle rend plus efficace le partage d'informations, d'expertises, d'outils dédiés à la surveillance et l'appui à la garderie. Le même type de partenariat sera mis en place avec la Gendarmerie départementale dans le cadre de la déclinaison locale de la convention en vigueur entre la Gendarmerie Nationale et la Fédération Nationale de la Pêche en France.

La surveillance de la pratique de la pêche en eau douce est aujourd'hui principalement assurée par la Fédération et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), conformément aux missions prévues dans leurs statuts, qui leurs sont également attribuées par le Code de l'Environnement.

Depuis de nombreuses années, la Fédération de Pêche 35 s'appuie sur son réseau de GPP afin d'exercer les opérations de contrôle de l'exercice de la pêche et de s'assurer du respect de la réglementation. Ce réseau qu'elle anime, est constitué d'environ trente gardes bénévoles, tous agréés par le Préfet et assermentés auprès du Tribunal judiciaire de Rennes ou de Saint-Malo.

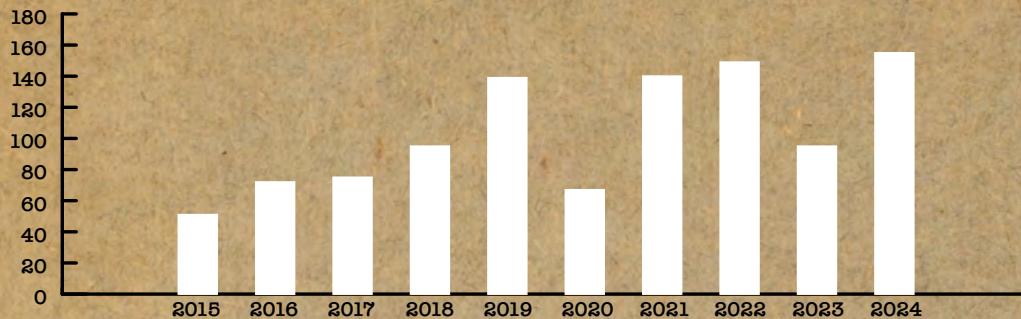
La Fédération forme régulièrement les candidats bénévoles à l'exercice de cette fonction, met à jour leurs connaissances liées à l'évolution de la réglementation, et les accompagne au quotidien sur les points techniques et juridiques. L'institution fédérale apporte également un soutien financier aux AAPPMA afin de les aider à indemniser les frais kilométriques de leurs gardes.

Ce fonctionnement basé sur le déploiement important de gardes bénévoles le long des cours d'eau et des étangs de notre réseau a de toute évidence porté ses fruits. Le nombre de procès-verbaux a été en constante évolution depuis 2015 et atteint près de 150 procédures annuellement. Ce chiffre traduit de façon nette l'intensité des actions de surveillance exercée par les gardes-pêches particuliers.



Ce nouveau poste va permettre de renforcer les contrôles sur le domaine piscicole départemental

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX DEPUIS 2015



INFRACTIONS ET MONTANTS ASSOCIÉS

Caractérisation	Qualification	Classe de l'infraction pénale	Montant des indemnités à verser à la Fédération	Exemples
Procédés, modes de pêche prohibés	Pêche en eau douce à l'aide de procédé ou de mode de pêche prohibé	C3 (450 € max)	150 €	Pêche au vif ou au leurre en période de fermeture du brochet
Procédés, modes de pêche prohibés	Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou instruments supérieur au maximum autorisé	C3 (450 € max)	150 €	Pêche avec un nombre de lignes supérieur au maximum autorisé
Conditions d'exercice de la pêche	Pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	C2 (150 € max)	100 €	Pêche sans timbre EGHO par un pêcheur hors Ille-et-Vilaine
Conditions d'exercice de la pêche	Pêche en eau douce par une personne n'appartenant pas à une association de pêche agréée	C3 (450 € max)	200 €	Pêche sans carte de pêche
Conditions d'exercice de la pêche	Pêche en eau douce sans avoir acquitté la redevance pour protection du milieu aquatique.	C3 (450 € max)		
Lieux de pêche interdits	Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	C4 (750 € max)	200 €	Pêche dans une réserve
Lieux de pêche interdits	Pêche en eau douce avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou barrage sur une distance de 50 mètres	C4 (750 € max)	150 €	Pêche à plus d'une ligne dans les 50m en aval d'un ouvrage
Heures et temps de pêche interdits	Pêche en eau douce en temps prohibé	C3 (450 € max)	250 €	Capture d'un brochet en période de fermeture (2 ^{me} cat.) ou pêche en 1 ^{re} cat. en période de fermeture
Heures et temps de pêche interdits	Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	C3 (450 € max)	200 €	Pêche de nuit
Taille réglementaire	Pêche de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	C3 (450 € max)	250 €	Taille minimale de capture non respectée
Nombre de captures	Pêche d'un nombre de salmonidés ou de carnassiers supérieur à celui autorisé	C3 (450 € max)	250 €	Non-respect du nombre de captures pour les espèces brochet, sandre, truite
Opposition	Opposition par un contrevenant à un contrôle en matière de pêche en eau douce	Délit	Dépôt de plainte automatique auprès du Tribunal	Opposition à un contrôle ou obstacle à une saisie de matériel ou de poissons pêchés illégalement

UN OUTIL EST ÉGALEMENT AU SERVICE DES PÊCHEURS AFIN DE FACILITER LA TRANSMISSION DE SIGNALÉMENTS : ALERTE PÊCHE 35 (VOIR PAGE SUIVANTE).



UN SIGNALLEMENT : FAITES-LE VIA ALERTE PÊCHE 35

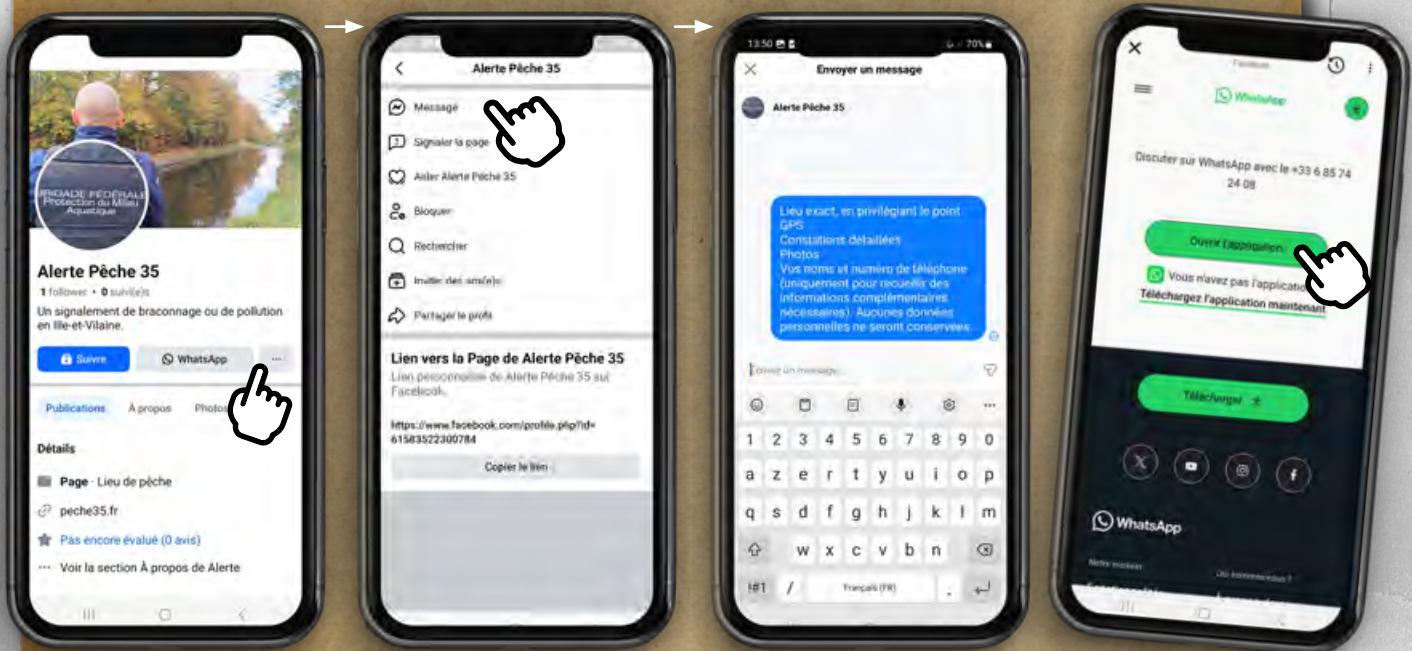
VOUS ÊTES EN ACTION DE PÊCHE OU VOUS VOUS PROMENEZ :

- * Vous constatez une infraction à la réglementation, comme le non-respect d'une période de fermeture, du nombre de poissons capturés, des horaires autorisés, d'un arrêté en vigueur, de dépôt sauvage, ... ;
- * Vous remarquez une pollution en cours, entraînant ou non une mortalité piscicole.

N'intervenez pas, signalez-le en envoyant un message via la page Facebook « Alerte Pêche 35 ».

COMMENT FAIRE VOTRE SIGNALLEMENT ?

Autre alternative



Toute la réglementation en vigueur sur notre site www.peche35.fr

APRÈS VOTRE SIGNALLEMENT, QUE SE PASSE-T'IL ?

Du lundi au vendredi, vos informations sont traitées par les pôles Milieu et Contentieux-Réglementation de votre Fédération sous la supervision du Président.

Le week-end, l'astreinte est assurée uniquement par votre Président de Fédération qui s'appuie ensuite sur le Président de l'AAPPMA locale.

Le protocole mis en œuvre est adapté et dimensionné selon la situation. Nous collaborons avec les services de l'Etat et sommes amenés régulièrement à déposer plainte contre les auteurs de ces méfaits.

TOUT RENNES PÊCHE 2026

(COMPLEXE HALIEUTIQUE DU RHEU



Des initiations aux différentes techniques de pêche seront proposées tout au long du week-end

**VOTRE FÉDÉRATION ORGANISE SA PREMIÈRE
ÉDITION D'UNE GRANDE MANIFESTATION DE
PLUSIEURS JOURS AUTOUR DE LA PÊCHE ET DE LA
SENSIBILISATION À LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE.**

Cet évènement est destiné **aux initiés, aux compétiteurs
ainsi qu'à leurs proches.**

- Atelier Pêche Nature le mercredi 27/05 ;
- Compétitions du vendredi 29 au dimanche 31 : Streetfishing, Open float tube, Enduro carpe, finales départementales des Junior Fishing Tour ;
- Animations scolaires jeudi 28 et vendredi 29/05.

Et aussi **à celles et ceux qui souhaitent observer,
découvrir, essayer** ou même simplement profiter du cadre et des réjouissances.

- Animations grand public tout au long du week-end : démonstration et initiation aux différentes techniques de pêche (pêche en bateau, float tube, pêche au coup / à la mouche), lancer sur cible interactif, ... ;
- Fête de la pêche le dimanche 31, une journée de pêche ouverte à tous !

Les petits, grands et très grands y trouveront leur bonheur avec entre autres des balades à poneys, des concerts, des interventions de personnalités et des espaces détente.

Sans oublier des food-trucks partenaires et les buvettes tenues par les bénévoles de notre réseau associatif.



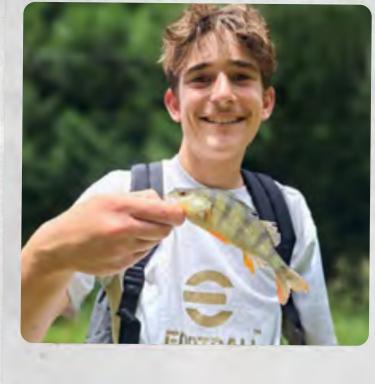
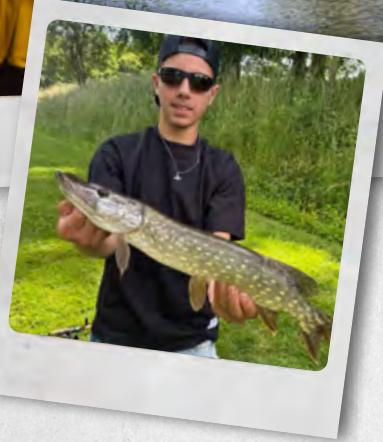
SAVE THE DATE

Entrée gratuite pour tous Samedi 30 de 10 h à 19h et Dimanche 31 de 10 à 18h.

Prenez votre Pass gratuit sur notre billetterie et soyez informés en avant-première de l'évolution du programme (horaires et noms des artistes ainsi que des célébrités, menus des food-trucks et commandes en ligne, informations pratiques, ...)



<https://www.billetweb.fr/tout-rennes-peche-2026>



JUNIOR FISHING TOUR : UN DÉMARRAGE EN BEAUTÉ

DES PREMIÈRES MANCHES DÉPARTEMENTALES À LA RENTRÉE 2024, JUSQU' AUX GRANDES FINALES NATIONALES EN SEPTEMBRE 2025, LA PREMIÈRE SAISON DU JUNIOR FISHING TOUR A ÉTÉ UN SUCCÈS.

Le Junior Fishing Tour (JFT) est le nouveau circuit officiel de compétition pour les moins de 18 ans. Issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP), le JFT propose 2 circuits, leurres et coup, allant du niveau départemental au niveau national, avec pour finalité l'attribution des titres de champions de France de chaque discipline dans les 2 catégories d'âges concernées : moins de 14 ans (Juniors) et 14-17 ans (Espoirs).

Une forte mobilisation des fédérations

La première saison du JFT s'est déroulée au cours de l'année scolaire 2024-2025. Le circuit a, dès son démarrage, connu un véritable engouement, mobilisant 74% des fédérations départementales (48 structures pour le JFT coup, 64 pour le JFT leurres). Au total, pas moins de 250 manches départementales, réunissant plus 1 500 jeunes, ont été organisées sur le territoire national au cours de cette première édition !

En Ille-et-Vilaine, les 4 manches du JFT leurres (organisées à Guipry-Messac, Redon, Guichen Pont-Réan et Hédé-Bazouges) ont réuni 25 participants, pour la plupart engagés sur l'ensemble du circuit. Le JFT coup, premier circuit de ce type organisé dans le département, a quant à lui réuni une quinzaine de participants sur les 2 manches (organisées à Betton et Hédé-Bazouges).

Des finales régionales aux titres de champions de France

Le niveau est monté d'un cran supplémentaire lors des finales régionales, coordonnées par les Associations Régionales. La finale bretonne, qui s'est déroulée à Rohan (56) le 14 juin 2025, a ainsi réuni les 72 meilleurs compétiteurs de la région (53 aux leurres et 19 au coup), créant une véritable émulation parmi les participants.

22 finales régionales ont ainsi permis à 93 pêcheurs de remporter leurs tickets pour les premières grandes finales nationales. Celles-ci se sont déroulées à Cloyes-les-Trois-Rivières, en Eure-et-Loir, le 6 septembre 2025. Cette ultime journée de confrontation s'est conclue avec l'attribution des titres de champions de France de chaque discipline et catégorie d'âges, une première !

La deuxième saison du Junior Fishing Tour est d'ores et déjà lancée. Trois manches ont déjà été organisées à l'automne 2025 en Ille-et-Vilaine. Le circuit va se poursuivre avec 2 nouvelles manches (1 JFT leurres et 1 JFT coup) le 30 mai 2026 au Rheu à l'occasion du festival Tout Rennes Pêche (page 17) .

Pour y participer, rien de plus simple

Le Junior Fishing Tour est ouvert à tous les jeunes pêcheurs et pêcheuses de moins de 18 ans, quel que soit le niveau de pratique. Les deux circuits sont indépendants et il n'est pas obligatoire de participer à toutes les manches. Il est cependant nécessaire de participer à au moins deux manches pour avoir la possibilité de se qualifier pour la finale régionale. Pour y participer, il faut simplement être détenteur d'une carte de pêche, s'inscrire sur notre billetterie en ligne et nous retourner les documents nécessaires (demande de licence sportive et auto-questionnaire de santé). Le tarif est de 10€ par date (licence comprise).



Revivez la finale nationale
en scannant ce QR code

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.



agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339
45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



LA NOUVELLE SAISON EST ARRIVÉE,
N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE DE PÊCHE !

Rejoignez la génération Pêche sur
www.cartedepêche.fr

Toute personne exerçant la pêche en eau libre doit justifier de son adhésion
à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.